



CRÉDIT D'IMPÔT DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR POUR PLACEMENTS DIRECTS EN CAPITAL DE RISQUE (années d'imposition 2004 et suivantes)

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
----------------	---------------------	--

- Vous pouvez demander un crédit d'impôt de Terre-Neuve-et-Labrador pour placements directs en capital de risque si vous êtes un **investisseur admissible** qui a acquis des **actions admissibles** d'une société qui exploite une **entreprise admissible** à Terre-Neuve-et-Labrador (les expressions en caractères gras sont définies à l'article 2 du *Règlement du crédit d'impôt pour placements directs en capital de risque*).
- Utilisez cette annexe si vous voulez :
 - demander le crédit pour réduire l'impôt de Terre-Neuve-et-Labrador payable pour l'année d'imposition courante (avant de déduire l'exonération fiscale de Terre-Neuve-et-Labrador pour les petites entreprises et les crédits remboursables);
 - calculer le crédit disponible à reporter aux années suivantes;
 - demander un report du crédit à une année précédente;
 - transférer un crédit inutilisé à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale, tel qu'énoncé aux paragraphes 87(1) et 88(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*. Dans ce cas, vous êtes considéré avoir acquis le crédit inutilisé dans l'année d'imposition où l'on a originellement émis ce crédit à la société qui y a investi.
- Un crédit gagné dans l'année d'imposition courante qui est inutilisé n'est pas remboursable. Vous pouvez reporter le crédit inutilisé aux sept années suivantes et aux trois années précédentes. Cependant, vous ne pouvez pas le reporter à une année d'imposition qui se termine avant le 1^{er} avril 2004.
- Vous pouvez demander un crédit égal au plus petit des montants suivants :
 - l'impôt de Terre-Neuve-et-Labrador payable (avant de déduire l'exonération fiscale de Terre-Neuve-et-Labrador pour les petites entreprises et les crédits remboursables);
 - le montant indiqué sur le(s) reçu(s) du crédit d'impôt émis dans l'année courante plus les crédits inutilisés des années précédentes;
 - 50 000 \$ (soit le **maximum** que vous pouvez demander dans une année).
- Joignez une copie remplie de cette annexe au formulaire T2 - *Déclaration de revenus des sociétés*.

Section 1 - Total du crédit gagné dans l'année d'imposition courante

	Numéro du reçu du crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt de Terre-Neuve-et-Labrador pour placements directs en capital de risque
1.	100	103
2.		
3.		
4.		
5.		
Total du crédit gagné dans l'année d'imposition courante		A

Joignez des annexes supplémentaires si nécessaire.

Section 2 - Calcul du crédit disponible à reporter

Crédit à la fin de l'année d'imposition précédente	104				
Moins : Crédit expiré après sept années d'imposition	105		▶		
Crédit au début de l'année d'imposition					
Plus :					
Crédit transféré à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale	110				
Crédit gagné dans l'année courante (inscrivez le montant A)	120				
Total partiel			▶		B
Total du crédit disponible					
Moins :					
Crédit demandé dans l'année courante (inscrivez-le à la ligne 505, section 2 de l'annexe 5) (ne doit pas dépasser 50 000 \$)	160				
Crédit reporté aux années d'imposition précédentes (remplissez la section 3)			▶		C
Total partiel					
Solde de fermeture - total du crédit disponible à reporter					200

Section 3 - Demande de report du crédit à une année précédente

Remplissez cette section pour demander un report d'un crédit gagné dans l'année courante à une année d'imposition précédente qui se termine après le 31 mars 2004. Le montant maximal que vous pouvez appliquer représente la partie du crédit gagné dans l'année courante qui dépasse le moins élevé des montants suivants :

- l'impôt de Terre-Neuve-et-Labrador payable (avant de déduire l'exonération fiscale de Terre-Neuve-et-Labrador pour les petites entreprises et les crédits remboursables);
- 50 000 \$.

Année d'imposition dans laquelle vous voulez appliquer le crédit

Montant à appliquer

	Année	Mois	Jour		
1 ^{re} année d'imposition précédente se terminant le				901 _____
2 ^e année d'imposition précédente se terminant le				902 _____
3 ^e année d'imposition précédente se terminant le				903 _____

Total (inscrivez-le à la ligne C, section 2) _____

Section 4 - Crédit disponible pour un report à une année suivante selon l'année d'origine

Vous pouvez remplir cette section afin d'indiquer tous les crédits provenant des années d'imposition précédentes qui sont disponibles pour un report à une année suivante, selon l'année d'origine. Ceci vous aidera à déterminer le montant du crédit qui pourrait expirer dans les années suivantes.

Année d'origine

Crédit disponible pour un report à une année suivante

	Année	Mois	Jour		
7 ^e année d'imposition précédente se terminant le				_____
6 ^e année d'imposition précédente se terminant le				_____
5 ^e année d'imposition précédente se terminant le				_____
4 ^e année d'imposition précédente se terminant le				_____
3 ^e année d'imposition précédente se terminant le				_____
2 ^e année d'imposition précédente se terminant le				_____
1 ^{re} année d'imposition précédente se terminant le				_____
Année d'imposition courante se terminant le				_____

Total (est égal à la ligne 200, section 2) _____

Le montant disponible de la 7^e année d'imposition précédente est un montant qui expirera après la présente année d'imposition. Lorsque vous produirez votre déclaration pour la prochaine année d'imposition, vous inscrirez le montant expiré à la ligne 104 de l'annexe 303 pour cette année.